

ANNEXE N°1 : annexe réglementaire : LES COULEURS D U CENTRE-VILLE D'ANGOULÊME

LES COULEURS DU CENTRE VILLE d'Angoulême

Une palette de couleurs pour les ravalements
des maisons et immeubles.

COULEURS
PAR TYPE
DE PAREMENT

Guide
pour l'usage
des couleurs :

la coloration,
les harmonies colorées,
La pierre calcaire
les façades enduites
les devantures commerciales,
menuiseries et ferronneries.

Extraits de : "analyse et diagnostic du patrimoine architectural d'Angoulême"



Conception, réalisation, illustrations, photographies : Une fenêtre sur la ville
V.Thiollet-Monsénégo architecte , urbaniste
vmonsenego@free.fr

Tonalité, clarté, saturation définissent la couleur

La tonalité définit la place de la couleur dans le spectre coloré qui représente une infinité de nuances. Nous avons l'habitude d'en retenir trois dites " primaires " : bleu, jaune, rouge, et trois mélangées, complémentaires des couleurs primaires : bleu et orangé, vert et rouge, jaune et violet.

La clarté définit le rapport à la quantité de lumière et distingue les valeurs claires, vers le blanc, des valeurs foncées vers le noir en passant par les valeurs dites moyennes.

La saturation d'une couleur est fonction de sa concentration. Ainsi un gris auquel on ajoute un bleu devient un " gris bleu ". Plus on augmente la quantité de bleu, et plus on sature le mélange. Lorsque la teinte ne varie plus, c'est que le bleu est saturé.



Le spectre coloré visible dans l'arc en ciel.

Les tonalités qui composent cette façade sont : le blanc, le bleu et le bleu vert des menuiseries.
La clarté varie du plus clair : le blanc, au clair moyen du bleu vert et au sombre du bleu.
Le blanc et le bleu sont saturés.



Tonalité et clarté : cette façade classique se décline dans une dominante d'ocres clairs et foncés.
Saturation : ce sont des teintes non saturées.



Une perception subjective.

L'usage de la couleur ne peut se faire dans l'absolu et nécessite une véritable étude. Cette étude doit tenir compte du lieu où l'on applique la couleur, de l'environnement coloré dans lequel elle va s'introduire, de la lumière qui éclairera cet endroit. Plus qu'en terme de nuance à déterminer (bleu ou rouge par exemple), il convient de raisonner en terme de volume ou de surface colorée et en terme d'harmonie de couleurs. Il faut se demander quel bleu, quel rouge sera le plus approprié, quels sont les nuances et les valeurs que l'on pourra lui associer.

L'usage des couleurs ...

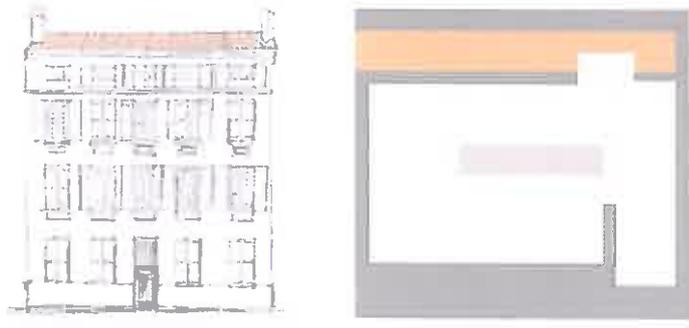
Les couleurs des façades, des menuiseries et des clôtures, ne doivent pas se présenter de façon agressive : couleurs tout à la fois, pures (non mélangées), claires ou moyennement claires et saturées. Le décor de façade est généralement dans la teinte du fond, plus soutenue, ou éclaircie. Les soubassements peuvent être aussi, gris coloré. Les menuiseries (volets, portes...tout élément répétitif) sont, soit en rapport de contraste avec le corps de façade, soit en " ton sur ton ". Les châssis de fenêtre sont blanc, blanc cassé ou de tonalité très pastel. Les ferronneries ou éléments ponctuels sont d'une tonalité proche du noir, " noir coloré ". Il peut s'agir d'une grille de portail comme d'une porte d'entrée, d'un œil de bœuf ou de garde-corps.

Deux principes d'harmonie existent :

le " ton sur ton " ou camaïeu ;

Ce principe d'harmonie est plus fréquemment retrouvé en milieu urbain. En effet sur des immeubles de taille importante, les couleurs des volets (couleurs répétitives) représentent une masse importante. Dans ce cas, le choix d'une teinte identique à celle de la façade, en plus clair ou en plus soutenu, permet de mettre en valeur les maçonneries qui sans ce procédé disparaîtraient au profit des tâches colorées des menuiseries.

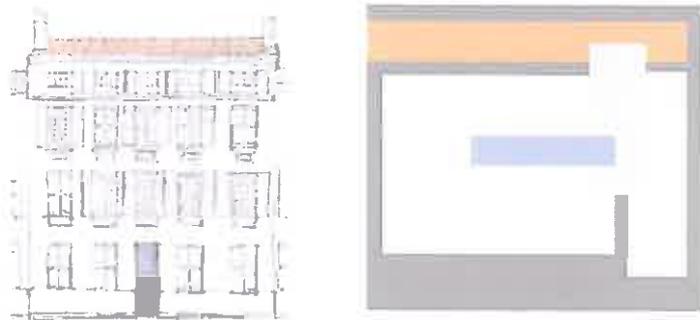
le " ton sur ton " aussi appelé camaïeu, ou le rapport de contraste. Dans tous les cas, il faut choisir en premier les couleurs dominantes, puis en second les couleurs répétitives en fonction des dominantes sélectionnées. Enfin dans un dernier temps, choisir les teintes ponctuelles en accord avec les deux teintes précédentes.



Dans ce cas, les couleurs répétitives et ponctuelles sont choisies dans des teintes de même famille que celle de la façade.

le rapport de contraste ;

Par exemple une façade couleur blanc calcaire avec des volets bleus pâle et des ferronneries bleu nuit. Ce principe d'harmonie peut être utilisé sur des surfaces moyennes et petites. Les couleurs soutenues sont plus fréquentes en milieu rural, où l'impact des constructions étant moins important qu'en ville (nombre et taille des immeubles), les couleurs peuvent être plus variées.



En rapport de contraste, les couleurs répétitives et ponctuelles sont opposées à celles de la façade.

... L'usage des couleurs

On choisit des couleurs moyennes, ni trop soutenues, ni trop claires, pour couvrir de grandes surfaces, ou pour être répétées en grand nombre. Les couleurs les plus denses sont à utiliser sur de petites surfaces pour permettre une meilleure tenue dans le temps. Dans tous les cas, le décor de façade est dans la tonalité plus claire ou plus foncée de la façade, à l'exception du soubassement qui doit être plus foncé.

*Angoulême est une ville très peu colorée.
Le "blanc" de la pierre calcaire domine.*



EXEMPLES D'HARMONIES COLORÉES

Les seuls éléments de couleur sont les devantures commerciales, les portes d'entrée, les volets.



Les ferronneries sont de tonalité proche du noir. Il s'agit de noirs colorés tels que des bleus ou des verts voire des rouges et même des gris, sombres et saturés. Ces couleurs renvoient à la nature du matériau qu'il s'agisse de fonte ou d'acier ou tout autre métal.



Les pantures (ouvrage en serrurerie pour assurer l'assemblage des panneaux des volets), les pantures sont peintes dans la couleur du volet, elles ne sont pas noires

Les menuiseries telles que les volets, portes, portes-fenêtres... peuvent se présenter soit en camaïeu de tonalités par rapport aux murs, soit en rapport de contraste. Le choix d'une ou de l'autre disposition dépend de la couleur des murs, du type de bâtiment concerné, de la volonté de faire ressortir ou non les volets par rapport au fond, du contexte coloré...



Un élément menuisé peut être coloré dans une tonalité différente du reste des mêmes éléments, pour signaler sa singularité : œil de bœuf, porte d'entrée, porte cochère ou tout autre élément.

Les châssis de fenêtres sont de tonalité claire proche du blanc. Par exemple blanc coloré. Cette disposition permet de faire ressortir l'huissérie de l'ombre créée par la profondeur du volume de la pièce située derrière la fenêtre.



Les couleurs des architectures en pierre calcaire appareillée: ...

A Angoulême, maisons de ville, hôtels particuliers et immeubles sont construits en pierre calcaire appareillée.

LES ARCHITECTURES EN PIERRE CALCAIRE APPAREILLÉE



Un lait de chaux peut être appliqué sur la pierre pour protéger son parement ou pour masquer d'éventuelles réparations.

Jusqu'au XVII^{ème} siècle inclus, l'usage des laits de chaux était quasi systématique. Les laits de chaux étaient colorés par l'adjonction de sablons provenant du lit du fleuve. Leur usage est donc plus logique sur ces édifices que sur les édifices postérieurs.

... sont issues des couleurs de la géologie locale

Le lait de chaux est un mélange de chaux aérienne et d'eau, il peut-être coloré par des sablons locaux. Sa composition chimique, identique à celle de la pierre lui confère une totale compatibilité avec la pierre. Le lait de chaux imprègne sont support. Il ne se décolle pas et ne s'écaille pas comme la peinture. Ses propriétés physiques lui permettent de laisser "respirer" la pierre en permettant les échanges hydrothermiques.



La pierre calcaire d'Angoulême est issue des carrières locales. Il s'agit d'un calcaire coquillé provenant des anciens récifs coralliens de la Charente.



Sa couleur varie du blanc au Blanc-jaune

Les couleurs des laits de chaux

en dilution patine ou badigeon pour les maçonneries de pierres calcaires

LA PALETTE DES LAITS DE CHAUX SUR LA PIERRE CALCAIRE

**Références choisies
à partir du NUANCIER RAL D2 DESIGN**

RAL	090 90 20
RAL	075 90 10
RAL	085 90 10
RAL	080 90 10
RAL	090 90 10
RAL	075 92 05

Toutes les couleurs doivent être jugées à la lumière extérieure.

Les couleurs des menuiseries : volets et portes lucarnes ou autres

Les châssis de fenêtre sont dans une teinte proche du blanc, afin de faire ressortir de l'ombre la menuiserie.

**Références choisies
à partir du NUANCIER RAL D2 DESIGN**

Ferronneries uniquement

RAL	90 90 05
RAL	100 90 05
RAL	110 90 05
RAL	95 90 10
RAL	100 90 10
RAL	075 92 05
RAL	110 92 05

**Références choisies
à partir du NUANCIER RAL CLASSIC**

RAL	9001
RAL	9002
RAL	1013

Toutes les couleurs doivent être jugées à la lumière extérieure.

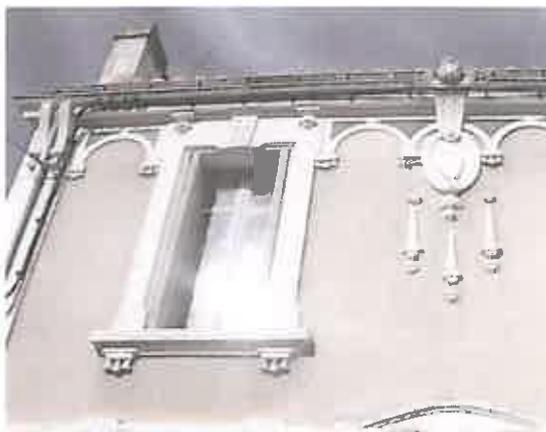
Les couleurs des enduits des architectures en maçonnerie recouverte ...

Les maisons construites en moellons calcaires sont protégées par un enduit couvrant. En effet les maçonneries de moellons ne sont pas destinées à rester apparentes. Les enduits qui les protègent sont colorées par des sablons et terres locales. Les couleurs sont donc assez "douce", peu saturées dans une gamme de beige jaune à beige rosé.



Les enduits sont des revêtements épais que l'on applique sur la maçonnerie de façade.

Ils constituent le parement esthétique et l'épiderme de protection du mur.



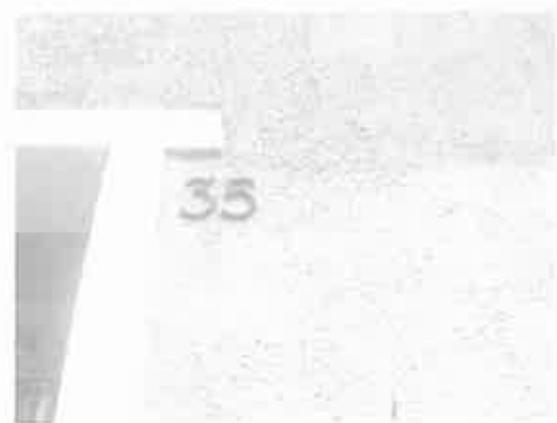
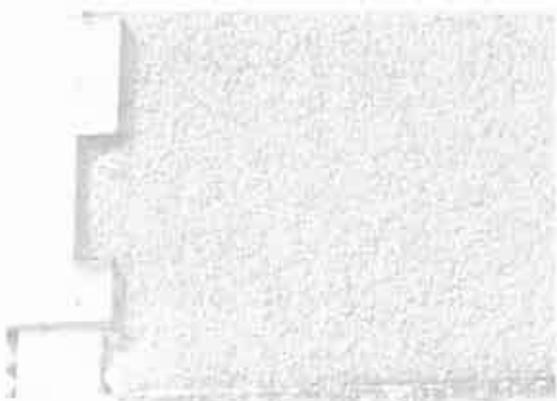
LES FAÇADES ENDUITES

... sont plus chaudes et plus colorées que celle des pierres calcaires.

*Chaque projet doit être étudié au cas par cas,
pour permettre la mise en valeur les éléments d'architecture :
corniche, larmier, moulures, volets et portes*

*Un projet au cas par cas
pour permettre la mise en valeur d'une place, ou la mise en scène
d'un mur pignon.*

*Dans le cas d'une séquence urbaine, les couleurs des enduits doivent
être choisies en relation les unes avec les autres.*



Les couleurs des enduits

pour les maçonneries recouvertes d'un enduit

**Références choisies
à partir du NUANCIER RAL D2 DESIGN**

RAL	090 90 20
RAL	075 90 10
RAL	085 90 10
RAL	080 90 10
RAL	090 90 10
RAL	075 92 05
RAL	075 80 20
RAL	080 80 20
RAL	075 70 20
RAL	070 70 20

LA PALETTE DES COULEURS DES FAÇADES ENDUITES

Toutes les couleurs doivent être jugées à la lumière extérieure.

Les couleurs des menuiseries : volets et portes lucarnes ou autres

Les châssis de fenêtre sont dans une teinte proche du blanc, afin de faire ressortir de l'ombre la menuiserie.

**Références choisies
à partir du NUANCIER RAL D2 DESIGN**

Ferronneries uniquement

RAL	90 90 05
RAL	100 90 05
RAL	110 90 05
RAL	95 90 10
RAL	100 90 10
RAL	075 92 05
RAL	110 92 05

**Références choisies
à partir du NUANCIER RAL CLASSIC**

RAL	9001
RAL	9002
RAL	1013

Toutes les couleurs doivent être jugées à la lumière extérieure.

La couleurs des devantures commerciales

Toutes les couleurs doivent être jugées à la lumière extérieure.

**Références choisies
à partir du NUANCIER RAL D2 DESIGN**

RAL	010 20 25	RAL	110 60 30
RAL	340 20 25	RAL	280 70 10
RAL	260 20 20	RAL	260 70 20
RAL	010 30 40	RAL	060 80 30
RAL	260 40 15	RAL	130 80 30
RAL	280 40 20	RAL	100 80 50
RAL	010 40 50	RAL	075 80 60
RAL	160 50 15	RAL	075 90 20
RAL	200 50 15	RAL	100 90 30

La nature de l'activité peut être signalée par le choix de la couleur (plutôt rouge pour une boucherie, vert pour une pharmacie etc...).

L'utilisation du blanc sera jugé au cas par cas, il pourra être accepté ponctuellement.

La palette de couleurs des ferronneries et des portes

- pour les ferronneries (grilles, garde-corps, portail métallique ...) ou pour un élément ponctuel de la façade tel une porte d'entrée ou porte cochère

Références choisies

à partir du NUANCIER RAL CLASSIC

RAL 9001

RAL 9002

RAL 1013

Références choisies

à partir du NUANCIER RAL D2 DESIGN

Ferronneries et portes d'entrée

RAL 020 20 29	RAL 170 40 10
RAL 340 20 15	RAL 200 30 10
RAL 350 30 10	RAL 110 20 10
RAL 340 20 10	RAL 140 20 10
RAL 010 20 15	RAL 180 30 05
RAL 060 30 05	RAL 240 30 05
RAL 080 40 05	RAL 240 30 10
RAL 140 30 05	RAL 270 30 15
RAL 130 30 10	RAL 270 20 25
RAL 120 40 05	

Ferronneries uniquement

RAL 90 90 05
RAL 100 90 05
RAL 110 90 05
RAL 95 90 10
RAL 100 90 10
RAL 075 92 05
RAL 110 92 05

Toutes les couleurs doivent être jugées à la lumière extérieure.

Lexique

Bandeau : Bande horizontale saillante, unie qui règne sur le pourtour d'un bâtiment.

Châssis : Cadre rectangulaire mobile ou fixe vitré ou non qui compose le vantail d'une croisée, d'une porte, d'une trappe...

Corniche : Forte moulure en saillie qui couronne et protège une façade.
Modénature : Disposition de l'ensemble des moulures qui forment le décor de façade.

Enduit : Mélange pâteux ou mortier avec lequel on recouvre une paroi de maçonnerie brute.

Façade : Désigne chacune des faces verticales en élévation d'un bâtiment.

Larmier : Moulure saillante dont le profil comporte une goutte d'eau.

Linteau : Élément qui ferme le haut d'une baie et soutient la maçonnerie située au dessus de l'ouverture.

Mise en œuvre : Réaliser , concevoir la construction d'un ouvrage.

Mortier : Mélange composé d'un liant, de granulats et éventuellement de pigments ou d'adjuvants. Les mortiers sont utilisés pour lier des éléments taillés, enduire (imperméabilisation et parement des murs) mais aussi pour coller, ragréer, jointoyer...

Parement : Face apparente d'un élément de construction, façade, moellon, brique...

Soubassement : Partie inférieure d'un mur, souvent en empiètement de quelques cm par rapport à la façade.

Trumeau : Pan de mur situé entre deux baies de même niveau.

D'après DICOBAT (dictionnaire général du bâtiment)

Jean de Vigan, 1993

Mairie d'Angoulême

Le service d'urbanisme se tient à la disposition pour toutes les informations concernant les dossiers de Permis de Construire ainsi que pour les Déclarations de Travaux.

RECOMMANDATIONS

ANNEXE N°2 : recommandations : LES TRAVAUX AUX ABORDS D'ARBRES DE HAUTE TIGE
ET DANS LES VALLEES RIPISYLVES

RECOMMANDATIONS

. Au niveau végétal, les arbres de haute tige ne pourront être abattus, à l'exception d'un renouvellement sanitaire coordonné résultant d'une rénovation globale ou ponctuelle justifiée par des impératifs majeurs et argumentée par une étude dendrologique et paysagère comportant plans et palettes végétales.

En outre, les travaux d'aménagement entrepris à proximité d'arbres de haute tige seront programmés hors période végétative, tout comme les plantations d'arbres complétant les trames ou les sujets morts

S'il y a affouillement du sol lors de travaux d'aménagement, la distance d'éloignement minimale de chaque tronc sera de 3 mètres de rayon, voire, pour un arbre remarquable, la surface au sol de son houppier.

Si les travaux entraînent une découverte de la base des troncs, sa durée sera brève et sa profondeur inférieure à 30 cm. Pour toute blessure constatée sur le tronc, y compris les superficielles, l'application d'un produit cicatrisant sera faite.

Pendant la durée du chantier, les troncs des arbres devront être habillés de planches précédées de toile de jute, ou de tout autre élément de nature à éviter les blessures. Les dépôts de toute nature au pied des arbres sont interdits. Lors de la remise en état du site, le collet de l'arbre ne sera pas recouvert. La hauteur finie du sol ne sera strictement ni inférieure, ni supérieure au niveau initial. Le compactage des terres au pied de l'arbre est interdit.

2 – CAS PARTICULIERS DES VALLEES (RIPISYLVES)

1. Objectifs

Préserver toutes les bandes boisées le long des cours d'eau en les entretenant correctement pour protéger et agrémenter le paysage. Les bandes boisées ont également un rôle sur la biodiversité car elles jouent le rôle de biotope pour certaines espèces et de corridors pour d'autres. Enfin, les ripisylves ont un rôle de protection de l'eau et du sol.

2. Règles de gestion végétale, consolidation des rives, aspect des chemins

• Maintien du linéaire de haies et des bandes boisées

- Respect de l'intégralité de la bande herbue et boisée, en ne générant ni blessures au tronc principal, ni éclatement de branches,

- Interdiction du dessouchage.

- Obligation d'enlèvement manuel ou mécanique, si nécessaire, du bois mort ou coupé situé dans le cours d'eau et susceptible de gêner l'écoulement de l'eau sans abimer ni la berge ni les végétaux de la bande boisée. Enlèvement des embâcles du 1^{er} juillet au 31 octobre,



Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

26

RECOMMANDATIONS

- Remplacement des arbres à maturité tout en gardant les arbres morts qui ne constituent pas un danger pour des personnes ou des biens,

- Restauration de la bande boisée en choisissant parmi les essences locales figurant en liste annexe, en privilégiant le saule, l'aulne glutineux, le frêne. Utiliser de jeunes plants (de moins de quatre ans) qui seront protégés par un paillis végétal ou bio-dégradable, le paillage plastique étant interdit tout comme la plantation de peupliers en plein.

• Les rives ne doivent pas faire l'objet d'enrochements cimentés ou de pose de plaques de béton. En effet, l'érosion des berges peut être évitée en plantant des boutures de saules longues de 60 à 80 centimètres et enfoncées de 30 à 40 centimètres dans le sol.

Si la solidité des berges est ponctuellement altérée, la réponse est de recourir à la pratique du :

- clayonnage ou tressage pour les berges faiblement érodées, le clayonnage étant formé de tresses de branches souples autour de pieux de saules ou d'aulnes, ce qui permet à l'ensemble d'épouser le contour de la berge,

- fascinage pour les secteurs plus atteints : les berges sont alors protégées par des fagots de branches dont les épaisseurs sont maintenues contre la berge par des pieux de pins. Les fagots étant recouverts de sable et de terre, la végétation naturelle peut s'y réinstaller, y compris par des iris jaunes.

• Les chemins d'accès, de desserte, de halage, de promenade et de pêche, qui animent ces rives, demeurent en terre battue (damée) ou en stabilisé calcaire.

3 – Recommandations

- N'utilisez pas de pesticides pour entretenir la bande enherbée bordant les rives,
- N'abattez les arbres morts ou en mauvais état sanitaire qu'en cas de danger pour des biens ou des personnes, car ils constituent des abris favorables à la biodiversité,
- Ne brûlez pas les résidus de taille à proximité de la ripisylve,
- Remplacez les plants manquants, ou n'ayant pas pris, par des jeunes plants d'essences autorisées sous paillis végétal ou biodégradable (pas de paillage plastique).

Utilisation de matériel néo-cliant pas les branches : lamier, sécateur ou barre de coupe, tronçonneuse (le broyeur à marteaux et les fléaux sont interdits)	Réalisation des interventions pendant la période du 1 ^{er} octobre au 15 mars pour la taille et 1 ^{er} juillet au 31 octobre pour l'enlèvement des embâcles.
---	--

3 - EVOLUTION D'UNE HAIE ET QUALITE DES PAYSAGES

1. Rôle de la haie

- mettre en valeur le patrimoine et embellir le cadre de vie,
- valoriser les itinéraires de randonnée,
- dissimuler des bâtiments agricoles,
- augmenter la part de bois de feu utilisable (énergie locale non polluante et renouvelable),
- améliorer la qualité de l'habitat de nombreuses espèces animales qui y trouvent des sites de nidification et d'alimentation.

2. Objectifs

- assurer la pérennité de la haie en favorisant le développement des ligneux et les semis naturels (cf liste annexe des essences),
- maintenir le linéaire de haies (largeur, emprise...).

3. Recommandations

Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches:
lamier, sécateur ou barre de coupe, tronçonneuse (le
broyeur à marteaux et les fléaux sont interdits).

Réalisation des intervention pendant la période du 1^{er}
octobre au 15 mars pour la taille.

- réhabilitation de haie

- arrêter la taille sommitale (sur le dessus) d'une haie basse pour que se développe une haie de taille moyenne ou haute,
- développer le potentiel des espèces de taille moyenne,
- effectuer des plantations d'enrichissement par semis de graines si nécessaire (glands, châtaignes).



RECOMMANDATIONS

ESPECES LIGNEUSES DE NOS HAIES CHAMPETRES

Voici une liste non exhaustive des espèces champêtres qui constituent les haies de Poitou-Charentes car vous êtes souvent nombreux à nous la demander. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter notre site Internet www.promhaies.net rubrique : "espèces de nos régions".

Nom courant	Nom latin	Arbre	Arbuste	Buisson
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	x		
Bouleau blanc	<i>Betula pendula</i>	x	x	
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	x		
Chêne pédonculé	<i>Quercus pedunculata</i>	x		
Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>	x		
Chêne sessile	<i>Quercus sessiflora</i>	x		
Chêne vert	<i>Quercus ilex</i>	x		
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>	x		
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	x		
Frêne oxyphylle	<i>Fraxinus angustifolia</i>	x	x	
Hêtre des bois	<i>Fragus sylvatica</i>	x		
Merisier des bois	<i>Prunus avium</i>	x		
Noyer commun	<i>Juglans regia</i>	x		
Peuplier blanc	<i>Populus alba</i>	x		
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>	x		
Peuplier noir	<i>Populus nigra</i>	x		
Saule blanc	<i>Salix alba</i>	x		
Saule des vanniers	<i>Salix viminalis</i>	x	x	
Tilleul de Hollande	<i>Tilia platyphyllos</i>	x		
Tilleul des bois	<i>Tilia cordata</i>	x		
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>	x	x	
Buis	<i>Buxus sempervirens</i>		x	
Charme	<i>Carpinus betulus</i>	x	x	
Cerisier Sainte-Lucie	<i>Prunus mahaleb</i>		x	
Cyise	<i>Laburnum anagyroides</i>		x	
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	x	x	
Erable de Montpellier	<i>Acer monspessulanum</i>		x	
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>		x	
Néflier	<i>Mespilus germanica</i>		x	
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>		x	
Orme champêtre	<i>Ulmus campestris</i>	x	x	
Poirier sauvage	<i>Pyrus pyrastrer</i>		x	
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>		x	

RECOMMANDATIONS

Prunier domestique	Prunus domestica		x	
Saule cendré	Salix cinerea		x	
Saule roux	Salix atrocinerea		x	
Saule marsault	Salix caprea		x	
Saule pourpre	Salix pupurea		x	x
Aubépine épineuse	Crataegus laevigata		x	x
Aubépine monogyne	Crataegus monogyna		x	x
Bourdaine	Frangula alnus			x
Camerisier à balai	Linocera xylosteum			x
Cornouiller mâle	Cornus mas			x
Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea			x
Eglantier	Rosa canina			x
Fusain d'Europe	Euonymus europaeus			x
Nerprun cathartique	Rhamnus catharticus			x
Prunellier	Prunus spinosa			x
Sureau noir	Sambucus nigra		x	x
Troène vulgaire	Lugustrum vulgare			x
Viorne lantane	Vibumum lantana			x
Viorne obier	Vibumum opulus			x